AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4007
FR0000121964-FS1108

1er octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 septembre 2020, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 septembre 2020, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, directement et indirectement, 15 626 285 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 5,21% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
UBS AG	3 798 044	1,27
UBS Switzerland AG	11 828 241	3,94
Total UBS Group AG	**15 626 285**	**5,21**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions KLEPIERRE hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 3 614 758 actions KLEPIERRE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) réparties comme suit :

- 2 304 127 actions KLEPIERRE faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de la conclusion d'un prêt de titres portant sur lesdites actions KLEPIERRE; et

- 1 310 631 actions KLEPIERRE faisant l'objet d'une faculté de rappel à tout moment par suite de leur transfert à titre de *collateral.*

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 3 078 449 actions KLEPIERRE (prises en compte au premier alinéa) répartie comme suit :

- 2 883 129 actions KLEPIERRE résultant de la détention de contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 22 janvier 2025 ; et

- 195 320 actions KLEPIERRE résultant de la détention de contrats « *equity futures* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'au 16 octobre 2020.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 299 939 198 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.